

SUCO

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

SUCO
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Produits et charges	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Annexes et renseignements complémentaires	13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de SUCO

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SUCO (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour beaucoup d'organismes sans but lucratif, les produits de l'Organisme comprennent entre autres, certains dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit des produits provenant des dons a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 et de l'actif net aux 1^{er} avril 2023 et au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

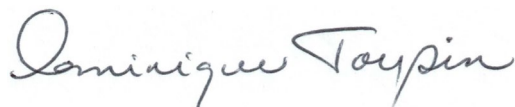
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



DOMINIQUE TOUPIN, CPA AUDITRICE

Le 12 septembre 2024
1270 Charles-Olivier
Boisbriand, QC, J7G 2Z6
(450) 806-3124

SUCO
PRODUITS ET CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Affaires mondiales Canada (Annexe A)	7 362 254 \$	6 714 498 \$
Gouvernement du Québec (Annexe B)	229 437	193 255
Organismes – Pour des projets	76 192	65 113
Dons du public – En espèces	248 661	296 661
Contributions sous forme de services rendus (note 3)	2 912 043	2 911 100
Subvention salariale d'urgence Canada (SSUC)	-	2 585
Autres revenus	42 281	21 871
	<u>10 870 868</u>	<u>10 205 083</u>
CHARGES		
Programmes de développement international		
Coûts directs d'envoi de coopérants	2 262 521	2 194 724
Contributions sous forme de services rendus (note 3)	2 912 043	2 911 100
Projets de développement international	2 384 844	1 826 502
Bureaux outre-mer (note 14)	971 648	978 278
Direction des programmes (Annexe C)	1 282 761	1 238 287
	<u>9 813 817</u>	<u>9 148 891</u>
Programmes au Canada		
Programme d'éducation SUCO	121 572	161 621
Collecte de fonds	119 841	110 286
Direction des programmes (Annexe D)	232 698	230 922
	<u>474 111</u>	<u>502 829</u>
Administration et vie associative	505 694	483 581
Amortissement des immobilisations	28 083	26 811
	<u>533 777</u>	<u>510 392</u>
	<u>10 821 705</u>	<u>10 162 112</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>49 163 \$</u>	<u>42 971 \$</u>

SUCO
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Non affecté	Investi en immobilisations	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 104 472 \$	84 679 \$	1 189 151 \$	1 146 180 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles et des actifs incorporels à même l'actif net non affecté	(48 290)	48 290	-	-
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>77 246</u>	<u>(28 083)</u>	<u>49 163</u>	<u>42 971</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 133 428 \$</u>	<u>104 886 \$</u>	<u>1 238 314 \$</u>	<u>1 189 151 \$</u>
ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE			2024	2023
Solde au début et à la fin			<u>75 439 \$</u>	<u>75 439 \$</u>

SUCO
BILAN
AU 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (note 4)	4 051 693 \$	2 503 262 \$
Dépôt à terme, 5,2%	1 000 000	-
Débiteurs (note 5)	523 197	242 579
Frais payés d'avance	66 024	47 947
	<u>5 640 914</u>	<u>2 793 788</u>
PLACEMENT – FISIQ, 3 %	5 000	5 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	63 059	59 275
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	41 827	25 404
	<u>5 750 800 \$</u>	<u>2 883 467 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	318 567 \$	227 251 \$
Apports reportés (note 10)	4 118 480	1 391 626
	<u>4 437 047</u>	<u>1 618 877</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	104 886	84 679
Non affecté	1 133 428	1 104 472
Affectation d'origine interne (note 11)	75 439	75 439
	<u>1 313 753</u>	<u>1 264 590</u>
	<u>5 750 800 \$</u>	<u>2 883 467 \$</u>

Pour le conseil d'administration :

Marie-Thérèse Brunelle

Administrateur

Ariane Boyer-Roy

Administrateur

SUCO
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	49 163 \$	42 971 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	18 489	19 032
Amortissement des actifs incorporels	9 594	7 779
	<u>77 246</u>	<u>69 782</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	(280 618)	(154 717)
Frais payés d'avance	(18 077)	10 362
Créditeurs et charges à payer	91 316	25 850
Apports reportés	2 726 854	884 385
	<u>2 519 475</u>	<u>765 880</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 596 721	835 662
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(22 273)	(42 542)
Acquisition d'actifs incorporels	(26 017)	(10 339)
	<u>(48 290)</u>	<u>(52 881)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 548 431	782 781
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 503 262</u>	<u>1 720 481</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>5 051 693 \$</u>	<u>2 503 262 \$</u>
L'encaisse à la fin est composée de :		
Encaisse	4 051 693 \$	2 503 262 \$
Dépôt à terme	1 000 000	-
	<u>5 051 693 \$</u>	<u>2 503 262 \$</u>

SUCO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Organisme, constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif, est une œuvre de charité, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et elle poursuit les objectifs suivants :

En réponse à la mondialisation de l'économie, SUCO propose la mondialisation de la solidarité. Les actions de SUCO s'inscrivent dans la volonté du renforcement de la société civile, du local au global. Par une approche de développement local, de solidarité directe et de démocratisation de la communication, le but de l'Organisme est de promouvoir les conditions essentielles à la réalisation du développement durable, soit l'édification de la démocratie participative et du pouvoir local dans le respect de la diversité culturelle, de l'équité des rapports de genres et de l'environnement. Pour arriver à cette fin, la corporation poursuit les objectifs suivants :

- a) appuyer les organisations de base qui travaillent dans le but du renforcement de la société civile;
- b) favoriser le développement des ressources humaines locales par le biais de formations appropriées;
- c) promouvoir l'appropriation par les populations à la base du développement social et économique;
- d) promouvoir la communication pour le développement en favorisant la libre circulation de l'information, l'accès aux moyens d'expression et de communication et la mise en place de réseaux;
- e) favoriser l'engagement de la population dans les actions de développement en réalisant des activités d'éducation du public au Québec et au niveau international.

2. PRINCIPALE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêt sur les fonds affectés aux projets sont ajoutés aux produits affectés aux projets.

SUCO
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Le placement - FISIQ est comptabilisé au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Apports reçus sous forme de services

Les coopérants-volontaires ne sont pas rémunérés pour leur travail dans les projets de développement international, ils ne reçoivent qu'une allocation de séjour et de logement. Leur contribution représente la valeur de leur travail non rémunéré. Cette contribution est comptabilisée dans les produits comme "Contributions sous forme de services rendus" et dans les charges sous la rubrique "Contributions sous forme de services rendus".

Conversion des devises étrangères

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et charges de l'état des résultats sont convertis au taux de change du dernier transfert bancaire effectué. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus à l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux et période</u>
Équipement et matériel informatique	Dégressive	30 %
Mobilier et équipement	Dégressive	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	6 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux suivant :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux et période</u>
Site web	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans

SUCO
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

3. CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE SERVICES RENDUS

La valeur du travail non rémunéré fourni par les coopérants-volontaires s'élève à 2 912 043 \$ (2 911 100 \$ en 2023), soit 236 \$ / jour / personne (236 \$ en 2023).

4. ENCAISSE

	2024	2023
Canada	3 758 882 \$	2 046 756 \$
Outre-mer	292 811	456 506
	<u>4 051 693 \$</u>	<u>2 503 262 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2024	2023
Avance aux coopérants	27 722 \$	4 357 \$
Réclamations TPS et TVQ	22 792	31 675
Avances à justifier par des partenaires-projets	472 683	206 547
	<u>523 197 \$</u>	<u>242 579 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	----- Valeur nette -----	
			2024	2023
CANADA				
Mobilier et équipement	114 683 \$	88 149 \$	26 534 \$	21 238 \$
Matériel et équipement informatique	196 206	159 681	36 525	38 037
Améliorations locatives	90 007	90 007	-	-
	<u>400 896 \$</u>	<u>337 837 \$</u>	<u>63 059 \$</u>	<u>59 275 \$</u>

7. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	----- Valeur nette -----	
			2024	2023
Site web	38 894 \$	21 268 \$	17 626 \$	25 404 \$
Logiciels	26 017	1 816	24 201	-
	<u>64 911 \$</u>	<u>23 084 \$</u>	<u>41 827 \$</u>	<u>25 404 \$</u>

SUCO
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

8. MARGE DE CRÉDIT NÉGOCIÉE

L'Organisme a obtenu une offre de financement de son institution financière dont les modalités sont les suivantes :

- facilité rotative à demande de 225 000 \$, intérêts au taux de base payables mensuellement à terme échu;
- visa affaires jusqu'à concurrence de 100 000 \$;
- garantie par une hypothèque mobilière sur les obligations présentes et futures de 400 000 \$ signée par l'emprunteur et constituant une sûreté de premier rang sur l'universalité des actifs présents et futurs, corporels et incorporels.

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Fournisseurs Canada	141 977 \$	84 691 \$
Fournisseurs outre-mer	6 119	23 250
Salaires et vacances à payer Canada	170 472	119 310
	<u>318 568 \$</u>	<u>227 251 \$</u>

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui sont destinées à des programmes spécifiques : projets de développement international et programmes d'éducation.

	2024	2023
Apport pour des projets de développement international	<u>4 118 480 \$</u>	<u>1 391 626 \$</u>

11. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a affecté l'actif net pour une somme de 75 439 \$, répartie de la façon suivante :

- 50 000 \$: Fonds de développement
- 25 439 \$: Réserve de rapatriement des volontaires

L'Organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil.

SUCO
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

12. ENGAGEMENT

L'Organisme a signé un bail pour ses locaux à Montréal. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusions faites des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 273 121 \$. Les paiements minimum exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025 :	73 128 \$	2027 :	78 004 \$
2026 :	76 487 \$	2028 :	45 502 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque au 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Organisme est principalement exposé au risque de crédit par ses avances à des partenaires sur divers projets. Le risque relié à d'autres postes est jugé faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs et charges à payer.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'Organisme réalise la totalité de ses projets en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif et de passif sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2024, les postes suivants exprimés en dollars canadiens étaient réalisables en devises étrangères :

Encaisse	En \$ US	132 304 \$
	En Euro	527
	En Francs CFA du Sénégal	46 734
	En Francs CFA de la Côte d'Ivoire	37 858
	En Francs CFA du Togo	15 999
	En Lempiras du Honduras	5 252
	En Cordobas du Nicaragua	2 596
	En Soles du Pérou	609
	En Gourdes d'Haïti	89 361
Débiteurs	En \$ US	5 692 \$
	En Francs CFA du Benin	15 982
	En Francs CFA du Burkina Faso	12 274
	En Francs CFA du Sénégal	5 547
	En Francs CFA du Togo	12 559
Créditeurs	En \$ US	2 246 \$
	En Francs CFA du Burkina Faso	3 286
	En Francs CFA de la Côte d'Ivoire	586

SUCO
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

14. **BUREAUX OUTRE-MER**

Les frais de bureaux outre-mer regroupent entre autres les salaires, honoraires, assurances, loyer, électricité, entretien, per diem, fournitures et autres.

SUCO
ANNEXES ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Annexe A – AFFAIRES MONDIALES CANADA		
Programme de développement des filières cajou, mangue et maraîcher au bénéfice des femmes et des jeunes (PROFI)	1 216 925 \$	1 078 877 \$
ColLAB programme de coopération volontaire (PCV)	5 216 185	4 880 873
Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ)	-	754 748
Consortium d'organismes non gouvernementaux	929 144	-
	<u>7 362 254 \$</u>	<u>6 714 498 \$</u>
Annexe B – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Programme québécois de développement international	1 513 \$	28 976 \$
Québec sans frontières	227 924	152 076
Emploi Québec	-	12 203
	<u>229 437 \$</u>	<u>193 255 \$</u>
CHARGES		
Annexe C – PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL – DIRECTION DES PROGRAMMES		
Salaires et honoraires	919 926 \$	900 411 \$
Avantages sociaux	186 394	191 527
Coût des locaux	31 308	31 270
Déplacement et frais de séjour au Canada	11 787	23 555
Missions outre-mer	38 164	36 978
Fournitures, photocopies et imprimeries	16 712	11 304
Communications	547	648
Honoraires de recrutement des coopérants	72 454	42 305
Formation des coopérants	5 469	289
	<u>1 282 761 \$</u>	<u>1 238 287 \$</u>
Annexe D – PROGRAMMES AU CANADA – DIRECTION DES PROGRAMMES		
Salaires	181 580 \$	177 893 \$
Avantages sociaux	36 971	39 086
Coût des locaux	14 147	13 943
	<u>232 698 \$</u>	<u>230 922 \$</u>